



FLASH INFO

mai
2021

LE MOT DU MAIRE

Quelques nouvelles avec ce flash info de printemps !

Le virus circule toujours et le mot d'ordre est « **VACCINONS-NOUS** », c'est peut être la solution pour s'en sortir. Petit à petit les tranches d'âge s'ouvrent, depuis mi-mai ce sont les plus de 50 ans. Nous avons accompagné les plus de 75 ans qui le souhaitaient pour les rendez-vous. Ainsi, 42 concitoyens ont pu être vaccinés grâce à la mobilisation de vos élus. Merci à tous.

Notre budget communal a été voté lors du conseil municipal du 6 Avril dernier. Il s'équilibre à 1 167 000 € en fonctionnement et à 1 420 000 € en investissement.

Sont notamment prévus : la liaison douce entre nos deux bourgs, des travaux de voirie Route de Massigny et Route de Chaix, la couverture de l'école 1 2 3 Soleil, le renouvellement du chauffage à l'église de Chaix et l'acquisition de terrains pour la création de futurs lotissements.

En lien avec le Parc Naturel Régional, une réflexion est en cours pour l'aménagement paysagé des abords de la rivière avec notamment l'abattage des peupliers entre les deux ponts et la plantation de nouveaux arbres.

Des incivilités, des vols, et régulièrement des dépôts sauvages sont toujours constatés. La dernière en date : le vol de 27 Photinias rouges plantés courant novembre sur les talus du pont. J'en appelle à tous à votre vigilance pour dénoncer ces faits inadmissibles.

Sous l'impulsion de quelques personnes, un club de lecture se met en place. Une présentation et un questionnaire sont joints à ce flash info. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à nous retourner le questionnaire en Mairie.

Je vous souhaite un bel été. Protégez-vous et soyez prudents.

 Infos  Pour être informé, inscrivez vous à Contact Auchay-sur-Vendée
 Avis... par mail à contact@auchaysurvendee.fr ou en Mairie

ÉLECTIONS DE JUIN 2021 - APPEL AUX VOLONTAIRES

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

L'organisation simultanée de ces élections implique la tenue des bureaux de vote par un plus grand nombre d'assesseurs.

Nous avons besoin de volontaires pour les scrutins du 20 et 27 Juin, sur des créneaux

de minimum de 2H30, prioritairement les personnes ayant déjà été vaccinées contre le Covid. Pour les volontaires non vaccinés, une prise de rendez-vous pour la vaccination sera effectuée par la Mairie sur demande. Pour celles et ceux intéressés et disponibles, merci de vous inscrire en Mairie ou par mail à secretariat@auchaysurvendee.fr



JE VOTE Pour rappel, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire le jour du scrutin.

INCIVILITÉS...

- ❖ **Les feux de plein air sont interdits** par l'arrêté préfectoral n°12SIDPC-DDTM627.
- ❖ **Les propriétaires d'animaux sont responsables** des nuisances sonores émises par leurs animaux, notamment les chiens.
- ❖ **L'utilisation d'appareils de bricolage ou de jardinage bruyants est réglementée** par l'arrêté préfectoral du 12/07/2013. **Pour le respect de vos voisins et le bien-être de tous**, nous vous demandons de respecter ces horaires : du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30, le samedi de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00, et le dimanche et jours fériés de 10H00 à 12H00.
- ❖ L'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 rappelle « **qu'aucun bruit ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage** ».



- ❖ Il est interdit de stationner sur les trottoirs, à proximité des écoles comme dans toute la commune et donc d'empêcher la circulation des poussettes, des fauteuils, de gêner la visibilité et la circulation routière, sous peine de contravention.
- ❖ Il est encore et toujours constaté des dépôts sauvages de déchets, des dégradations et des vols dans la commune. **Toute infraction constatée sera suivie d'un dépôt de plainte.**

TAXE D'HABITATION

Qu'est ce qu'implique la suppression de la taxe d'habitation ?

S'inscrivant dans le cadre du Projet de Loi Finances (PFL) et de sa réforme de la fiscalité, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables.

Comment sont calculés vos impôts locaux ?

Qu'il s'agisse de la taxe d'habitation ou des taxes foncières, vos impôts locaux sont calculés de la manière suivante :

BASES	x	TAUX
définies par l'administration fiscale (État)		définis par la commune et le département

Ce qui change pour la collectivité

La commune ne percevra plus cette recette essentielle du budget municipal. Le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur le bâti garantit pour cette année un montant de recette équivalent à l'avant réforme. Mais il demeure encore un manque de visibilité sur la dynamique de la nouvelle base, et donc de perspective sur l'évolution potentielle de cette ressource.

Ce qui change pour les contribuables

Les contribuables pourront simplement constater la disparition de la colonne Département de leur avis d'imposition, sans que cela ait d'incidence directe sur le montant global de leur taxe foncière.

En effet, pour les raisons indiquées précédemment le taux du Département sera directement ajouté à celui de la commune.

Département : 850 VENDEE		Commune : 009 AUCHAY-SUR-VENDEE		
TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département
Taux 2019	19,47%	%	%	16,52%
Taux 2020	19,58%	%	%	16,52%
Adresse				Taxes spéciales 0,314%
Base ①				Taxe ord. ménage 0,243%

Exemple d'avis d'imposition de Taxes foncières

PROJET CLUB DE LECTURE



La commune envisage la création d'un « Club de lecture » accessible gratuitement à tout habitant d'Auchay-sur-Vendée, quel que soit son âge. Ce service sera probablement installé dans les locaux de la salle d'activités culturelles à Chaix. Nous souhaiterions connaître votre intérêt pour ce projet : vos attentes, votre participation éventuelle en tant qu'utilisateur du service - mais aussi votre souhait de participer à sa mise en place et/ou à son fonctionnement au sein d'une équipe. **Voir questionnaire ci-joint.**



HORAIRES BUS du samedi 29 Août 2020 au samedi 03 Juillet 2021 Jour de circulation le Samedi	
Ligne 138 – AUCHAY-SUR-VENDEE vers FONTENAY-LE-COMTE	
Auzay – rue Jacques de Maupéou N°34	08H45
Chaix – Place de la Mairie	08H50
Ligne 138 – FONTENAY-LE-COMTE vers AUCHAY-SUR-VENDEE	
Mairie de Fontenay (arrêt Fontelys)	11H15
Poste de Fontenay (arrêt Fontelys)	11H18
Renseignements complémentaires : 02.51.69.46.44	

COLLECTES DE 15H00 à 19H00 Salle des Œuvres Post Scolaires (OPS) 102 rue de la République 85200 FONTENAY-LE-COMTE		
JUN 2021 Mercredi 9 et Mardi 15	AOÛT 2021 Vendredi 13 et Mardi 17	OCTOBRE 2021 Mercredi 13 et Lundi 18
PRISE DE RENDEZ-VOUS https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr		

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Accueil du public à la mairie : Jeudi de 9H00 à 12H00 en Juin, Juillet et Août.

Accueil du public à la mairie annexe de Chaix : Lundi de 9H00 à 12H00 en Juin et Juillet, Mercredi de 09h00 à 12H00 en Août.

En dehors de ces horaires, accueil possible sur rendez-vous (demande par téléphone au : 02.51.51.82.03 ou par mail à contact@auchaysurvendee.fr en précisant l'objet du rendez-vous).



Mairie

34 rue Jacques de Maupéou, 85200 AUCHAY-SUR-VENDEE

Téléphone : 02 51 51 82 03

Email : contact@auchaysurvendee.fr